

Le Président

**COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP
DU 26 JUILLET 2006.**

Lors de la réunion du 26 Juillet 2006, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Débat public décidé.

Projet ferroviaire Bordeaux-Espagne.

Lors de sa séance du 5 Juillet, la Commission nationale avait considéré que le projet de dossier du débat présenté par le maître d'ouvrage, Réseau Ferré de France, devait recevoir un complément regroupant et renforçant l'analyse des aspects environnementaux.

M. Jean-Pierre CHAUSSADE, Président de la commission particulière, présente la nouvelle version de ce dossier, remanié dans sa première partie (présentation du contexte territorial et environnemental) et dans sa deuxième partie (les enjeux environnementaux de chacune des options de passage envisagées) de façon à être substantiellement complété ; ces modifications répondent à la demande de la CNDP qui peut ainsi considérer le dossier comme suffisamment complet pour permettre l'ouverture du débat public.

Sur la proposition de M. CHAUSSADE, elle en arrête le calendrier, du 30 Août au 29 Décembre 2006, ainsi que les modalités d'organisation (programme d'une trentaine de réunions publiques générales, thématiques ou de proximité, moyens d'information et moyens d'expression du public).

Le débat public commencera donc dès la fin de l'été, mais l'information du public sera assurée dès maintenant puisque le dossier du débat sera accessible sur le site Internet à compter du 27 Juillet (www.debatpublic-projetferroviaire-bordeaux-espagne.org).

II – Débat public terminé.

Problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.

M. Philippe MARZOLF a présenté une esquisse de son compte-rendu de ce débat public qui se termine aujourd'hui, la dernière réunion publique ayant eu lieu le 20 Juillet à Avignon.

Avec une trentaine de réunions publiques rassemblant plus de 3 200 participants, 16 000 visites du site Internet, plus de 600 questions posées, une quarantaine de cahiers d'acteurs, il a vu une participation diversifiée et active, même si l'on a regretté que le grand public ne soit pas plus présent.

On a pu constater jusqu'à la fin les positions non conciliables entre

- des acteurs économiques plaidant avec insistance pour tout ce qui peut faciliter la mobilité, et notamment de nouvelles infrastructures routières, car pour eux le report modal même maximal ne peut suffire à répondre aux besoins et les progrès technologiques devraient permettre de résoudre les problèmes environnementaux.

- des particuliers, des associations et des élus qui considèrent comme nécessaire une réorientation de la politique des transports et des comportements afin de réduire les impacts locaux (nuisances pour les riverains) et globaux (gaz à effet de serre) sur l'environnement.

Le débat a fait apparaître des attentes du public quant aux mesures pouvant constituer une future politique des transports et à cet égard certains points sont revenus plus fréquemment ou avec plus d'insistance :

- l'idée d'une mobilité « soutenable », grâce à une maîtrise de la demande de déplacements routiers,

- la priorité, reconnue très généralement comme nécessaire, qui doit être accordée au report de la route vers les autres modes (transports ferroviaire, fluvial et maritime) que ce soit pour les marchandises ou pour les personnes ; cela suppose à la fois le financement de travaux de modernisation ou d'infrastructures nouvelles et des mesures d'organisation et de gestion,

- en ce qui concerne enfin les infrastructures routières, il y a des positions divergentes, on l'a vu, sur la nécessité d'en réaliser de nouvelles sur l'axe Vallée du Rhône – Arc languedocien ou en piémont des Cévennes ; il y a en revanche une forte demande d'amélioration de la gestion des infrastructures existantes, d'une part, et d'amélioration ou de réalisation d'axes alternatifs désenclavant des territoires excentrés, d'autre part.

Le compte rendu de M. MARZOLF et le bilan de M. MANSILLON seront rendus publics à l'occasion d'une conférence de presse qu'ils ont prévu de tenir conjointement à Avignon le 21 Septembre prochain.

III – Questions diverses.

1 - Information sur les suites du débat public sur la LGV PACA.

M. MANSILLON donne connaissance du dossier reçu de Réseau Ferré de France sur le dispositif qu'il prévoit de mettre en œuvre pendant les études complémentaires sur le projet de LGV PACA ; ce dispositif comporte notamment une charte de la consultation des acteurs et d'information du public.

M. Philippe MARZOLF, qui avait présidé la commission particulière du débat public sur ce projet, a été invité à assister à la réunion des acteurs qui s'est tenue le 6 Juillet dernier et au cours de laquelle le processus envisagé a été présenté aux acteurs.

RFF propose à la CNDP de désigner un garant pour l'application de la charte qu'elle lui communique. La CNDP, qui salue la volonté de RFF de mener cette concertation prolongeant un débat public dans l'esprit d'ouverture et de dialogue qui le caractérise, s'en félicite et retient cette proposition ; elle désigne à cet effet M. Philippe MARZOLF qui sera ainsi le garant du respect de ces engagements.

2 – Suites du débat public sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

M. MANSILLON donne connaissance du dossier reçu du Préfet de région Pays de la Loire, coordonnateur de ce projet. Le comité de pilotage a achevé le 3 Juillet la mise au point du dossier d'enquête publique et celle-ci devrait, après approbation du dossier par le Ministre des Transports, avoir lieu à l'automne.

Comme précédemment, le comité de pilotage a été suivi d'une réunion d'information à l'intention des associations concernées.

Pour le public, les informations sont relayées par le centre d'information mis en place début 2004 et par le site Internet du projet, qui ont permis d'avoir plus de 1000 contacts directs avec des particuliers.

3 – Suites du débat public sur le projet de liaison routière sécurisée à La Réunion.

M. Georges MERCADAL communique les informations reçues de M. René ROBERT qui avait été le Président de la commission particulière de ce débat public.

Après les études effectuées depuis 18 mois, le Préfet de la Réunion prévoit de soumettre à concertation quatre hypothèses (l'une approfondissant le projet initialement soumis au débat public et 3 variantes issues du débat public). Il est intéressant de noter que le Préfet a demandé au trois membres de la CPDP leur avis sur ces solutions en fonction des apports du débat public.

Le Président

Yves MANSILLON